AUDISOM

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AMIENS

Association Picarde d'Action Préventive

APAP

24 Rue Jean Jaures

80000 AMIENS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2018

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

SARL au capital social de 100 000 €

906 rue Roger Salengro 80450 Camon

Tél. : 03 22 46 17 41 - Fax : 03 22 47 38 98

SIRET : RCS Amiens 453 203 440 00046 - APE NAF 6920Z - TVA INTRA FR 354 532 03440

AUDISOM

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AMIENS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

du Commissaire aux Comptes

de l'A.P.A.P.
Association loi 1901
Siège social à AMIENS (80000) – 24, Rue Jean Jaures
- SIRET 780 685 384 00072 -

Exercice clos le 31/12/2018

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AMIENS, le 23 Mai 2019

Pour la Société AUDISOM
Stéphane ROUAS
Commissaire aux Comptes

AUDISOM
906 Rue Roger Salengro
80450 CAMON
Tél : 03 22 46 17 41 Fax : 03 22 47 38 98
453 203 440 RCS AMIENS

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	522 835	444 100	78 735	99 905
Immobilisations financières	45 139		45 139	36 072
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	567 974	444 100	123 874	135 978
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en–cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	362 188		362 188	274 056
Autres	9 512		9 512	25 028
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	1 062 952		1 062 952	865 991
Caisse	2 926		2 926	1 928
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 437 578		1 437 578	1 167 002
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	334		334	1 186
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	334		334	1 186
TOTAL GENERAL	2 005 886	444 100	1 561 786	1 304 165

Legs nets à réaliser :		
acceptés par les organes statutairements compétents		
autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre :		

AUDISOM
906 Rue Roger Salengro
80450 CAMON
Tél : 03 22 46 17 41 Fax : 03 22 47 38 98
453 203 440 RCS AMIENS

Bilan passif

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	338 008	338 008
Ecarts de réévaluation		
Réserves	132 178	115 490
Résultat de l'exercice	43 484	17 658
Report à nouveau	-172 972	-213 086
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	340 697	258 069
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	61 297	100 441
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	3 718	
Provisions réglementées	117 125	117 125
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**522 837**	**475 635**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**354 862**	**216 723**
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	2 023	2 673
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	35 824	53 368
Autres	307 226	352 205
TOTAL DETTES	**345 073**	**408 247**
Produits constatés d'avance	**339 014**	**203 561**
TOTAL GENERAL	**1 561 786**	**1 304 165**

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	684 087
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	16
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

AUDISOM
906 Rue Roger Salengro
80450 CAMON
Tél : 03 22 46 17 41 Fax : 03 22 47 38 98
453 203 440 RCS AMIENS

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	924	0,04	52 975	2,12	-52 051	-98,26
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	2 626 441	99,96	2 451 257	97,88	175 184	7,15
Reprises et Transferts de charge	33 432	1,27	95 214	3,80	-61 782	-64,89
Cotisations	22		43		-21	-48,84
Autres produits	147 586	5,62	139 004	5,55	8 581	6,17
Produits d'exploitation	2 808 405	106,89	2 738 494	109,35	69 911	2,55
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	535 550	20,38	511 047	20,41	24 502	4,79
Impôts et taxes	171 553	6,53	162 900	6,50	8 653	5,31
Salaires et Traitements	1 315 185	50,06	1 312 513	52,41	2 673	0,20
Charges sociales	552 158	21,02	561 188	22,41	-9 030	-1,61
Amortissements et provisions	127 374	4,85	145 262	5,80	-17 888	-12,31
Autres charges	665	0,03	661	0,03	4	0,61
Charges d'exploitation	2 702 486	102,86	2 693 571	107,56	8 915	0,33
RESULTAT D'EXPLOITATION	**105 919**	**4,03**	**44 923**	**1,79**	**60 996**	**135,78**
Opérations faites en commun						
Produits financiers	3 033	0,12	3 007	0,12	26	0,87
Charges financières						
Résultat financier	3 033	0,12	3 007	0,12	26	0,87
RESULTAT COURANT	**108 952**	**4,15**	**47 929**	**1,91**	**61 022**	**127,32**
Produits exceptionnels	68 651	2,61	5 881	0,23	62 769	NS
Charges exceptionnelles	134 119	5,10	36 153	1,44	97 966	270,98
Résultat exceptionnel	-65 468	-2,49	-30 272	-1,21	-35 197	116,27
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	**43 484**	**1,66**	**17 658**	**0,71**	**25 826**	**146,26**

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : PICARDE D'ACTION PREVENTIVE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 561 786 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 43 484 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99–01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 à 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Notes sur le bilan

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	229 681			229 681
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 299			1 299
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 054			8 383
– Installations générales, agencements aménagements divers	41 022			41 022
– Matériel de transport	94 859			94 859
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	147 398			147 591
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	522 313			522 835
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	36 072			45 139
Immobilisations financières	36 072			45 139
ACTIF IMMOBILISE	**558 385**			**567 974**

Notes sur le bilan

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	199 564			202 151
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 054			8 054
– Installations générales, agencements aménagements divers	17 865			20 048
– Matériel de transport	65 089			78 882
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	131 836			134 965
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	422 408			444 100
ACTIF IMMOBILISE	**422 408**			**444 100**

Notes sur le bilan

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 417 174 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	25 223		25 223
Autres	19 916		19 916
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	362 188	362 188	
Autres	9 512	9 512	
Charges constatées d'avance	334	334	
Total	**417 174**	**372 034**	**45 139**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS – PROD. A RECEVOIR	324
Total	**324**

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré	40 217			40 217
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds	297 791			297 791
Total fonds sans droit reprise	338 008			338 008
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées	38 112			38 112
Total fonds avec droit reprise	38 112			38 112
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles	78 677			78 677
Réserves réglementées				
Autres réserves	36 812	16 688		53 500
Report à Nouveau	-213 086	40 114		-172 972
Résultat de l'exercice	17 658	25 826		43 484
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	62 329		39 144	23 185
Subventions d'investissement		3 718		3 718
Provisions réglementées	117 125			117 125
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	**475 635**	**86 346**	**39 144**	**522 837**

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	96 409				176 029
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	52 192				112 070
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	68 122				66 762
Total	**216 723**				**354 862**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		134 022			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 684 087 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	16	16		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 007	2 007		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 824	35 824		
Dettes fiscales et sociales	286 938	286 938		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	20 288	20 288		
Produits constatés d'avance	339 014	339 014		
Total	**684 087**	**684 087**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-175			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	12 480
PROV./CONGES A PAYER	97 811
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	57 709
DIVERS – CHARGES A PAYER	5 678
Total	**173 678**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHGES CONSTATEES D AVANCE	334		
Total	**334**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRDS CONSTATES D AVANCE	339 014		
Total	**339 014**		

Notes sur le compte de résultat

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2	
Provisions pour risques et charges	134 022	
Provisions pour dépréciation		67 600
TOTAL	**134 024**	**67 600**

AUDISOM

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AMIENS

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

du Commissaire aux Comptes

de l'A.P.A.P.
Association loi 1901
Siège social à AMIENS (80000) – 24, Rue Jean Jaures
- SIRET 780 685 384 00072 -

Exercice clos le 31/12/2018

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à CAMON, le 23 Mai 2019

Pour la Société AUDISOM
Stéphane ROUAS
Commissaire aux Comptes